

**EN 795 / B**

Numéro catalogue :

**TM 9-L (AT-011-L)**

AVANT TOUTE UTILISATION LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT MODE D'EMPLOI

**DESTINATION**

Le trépied de sécurité en aluminium TM 9-L est un composant de l'équipement individuel de protection contre les chutes de hauteur. Le trépied constitue un point structurel fixe temporaire de type B et sert à protéger les travailleurs travaillant dans les puits de canalisation, les réservoirs, les cages d'ascenseur, les silos, etc. Le trépied doit être utilisé avec des dispositifs de protection contre les chutes de hauteur. Le trépied constitue une protection pour une seule personne en même temps.

**DONNÉES TECHNIQUES**

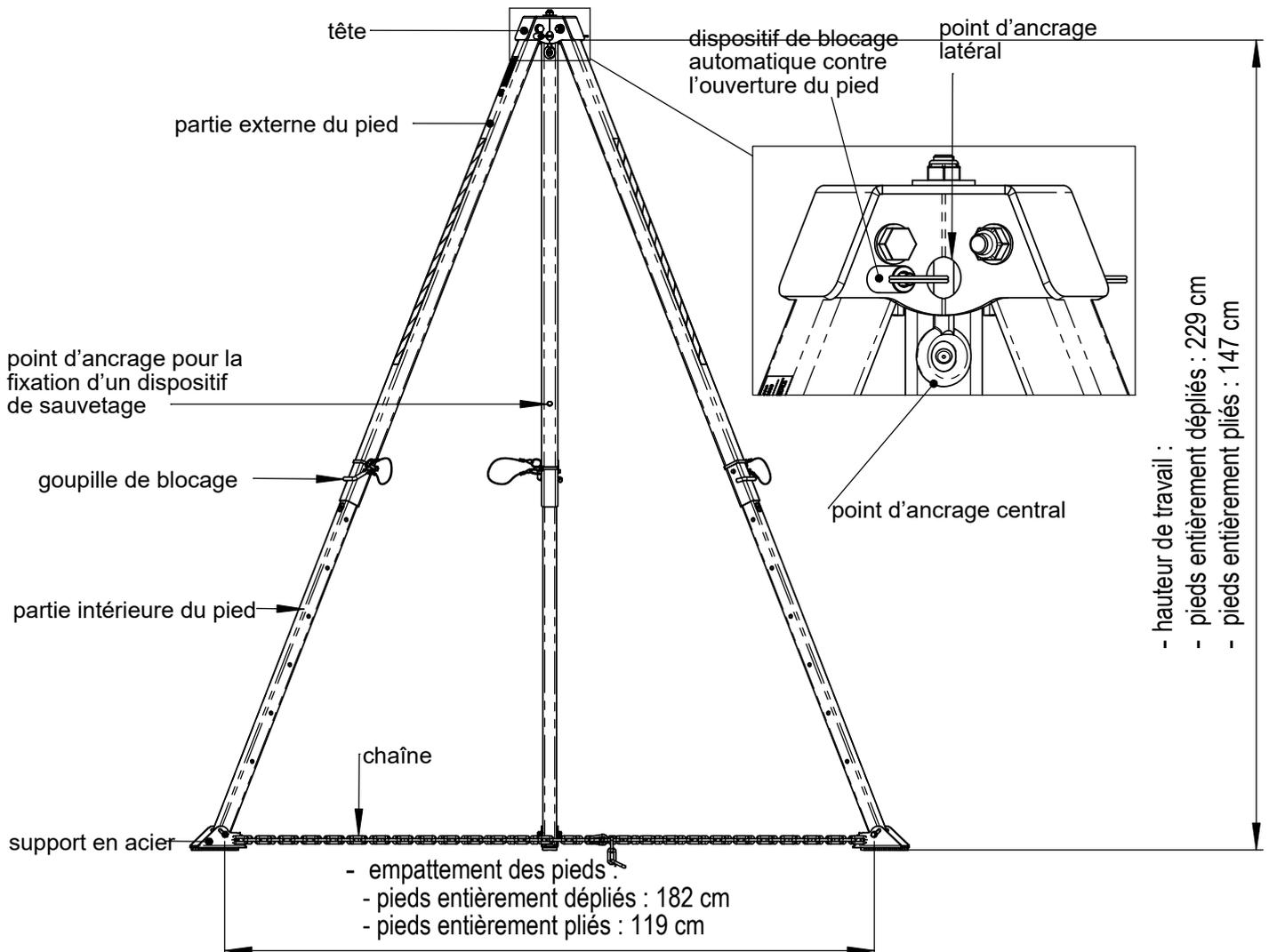
- charge de travail maximale : en fonction de l'équipement utilisé.
- Il est admis au travail en zones menacées d'explosion (EN 05201, EN 05204)
- hauteur de travail
- pieds entièrement dépliés 229 cm
- pieds entièrement pliés 147 cm
- empattement des pieds
- pieds entièrement dépliés 182 cm
- pieds entièrement pliés 119 cm
- poids : 17 kg
- dimensions en transport : 180 x 24 x 24 cm

**ÉQUIPEMENT DE BASE**

- tête – fabriquée en acier galvanisé peint avec de la peinture en poudre.
- points d'ancrage - 1 point d'ancrage central (vis à œil) et 3 points d'ancrage latéraux supplémentaires, sur les côtés de la tête.
- pieds - en aluminium, réglables, bloqués à l'aide de goupilles. Les supports en métal possèdent des rondelles en caoutchouc pour les surfaces planes ainsi que des crampons pour les surfaces glissantes.
- dispositifs de blocage automatiques contre l'ouverture des pieds - protègent le trépied contre les chutes accidentelles pendant l'utilisation.
- chaîne – constitue une protection supplémentaire contre l'ouverture incontrôlée des pieds du trépied pouvant causer le pliage du dispositif. La chaîne peut être remplacée par des sangles spéciales, vendues uniquement avec le trépied.

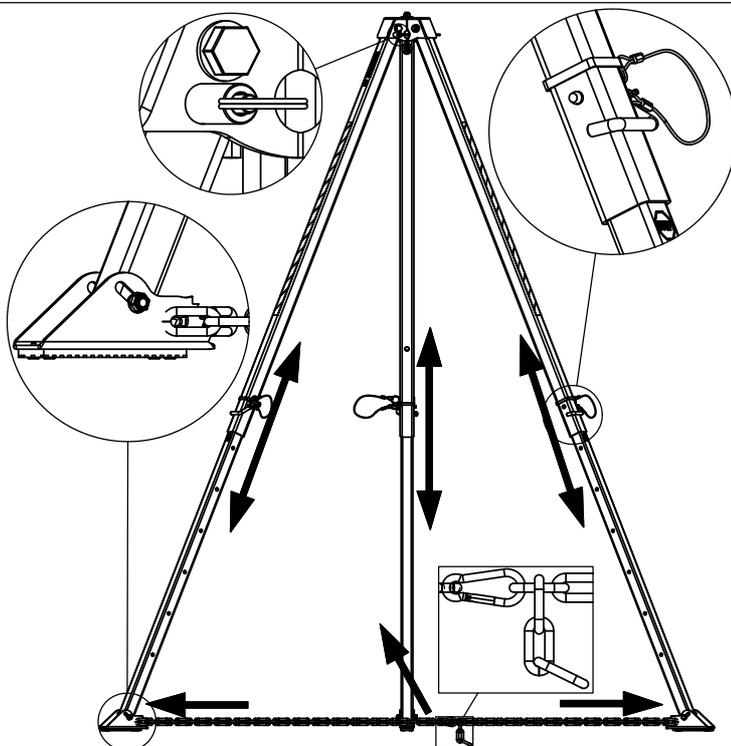
**CERTIFICATION ET CONFORMITÉ AUX NORMES**

- a) EN 795:2012 type B. Le trépied s'utilise en tant que dispositif d'ancrage provisoire transportable pour une seule personne. Il possède un certificat CE.
- b) EN 1496:2006 type B. Le trépied avec les dispositifs : RUP 502 / CRW 300 peut être utilisé en tant qu'ensemble de sauvetage pour une seule personne. Conforme à la norme EN 1496/B:2006. Non couvert par le certificat CE.

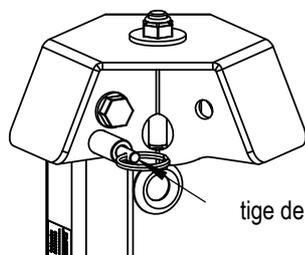


## INSTALLATION DU TRÉPIED

- Placer le trépied sur une surface plane, stable et dure. Déplier les pieds du trépied jusqu'à atteindre la longueur souhaitée et les bloquer à l'aide des goupilles de blocage.
- Mettre le trépied en position verticale et déployer à fond les pieds vers l'extérieur (les dispositifs de blocage automatique dans les pieds doivent les bloquer en position).
- S'assurer que les supports se trouvent sur une surface dure et qu'ils seront en mesure de supporter la charge.
- Régler la longueur des pieds de manière à ce que la tête se trouve sur un plan horizontal.
- Les pieds doivent toujours avoir la même longueur.
- Le trépied doit être placé au-dessus de l'ouverture, de manière à ce que la corde de travail se retrouve au milieu de cette ouverture.
- S'assurer que les goupilles de blocage sont installées de manière correcte – l'extrémité de la goupille de blocage doit dépasser de la surface du pied du trépied.
- Sécuriser les pieds du trépied à l'aide d'une chaîne, afin de prévenir tout pliage accidentel. Les extrémités de la chaîne doivent être connectées à l'aide d'un mousqueton. La chaîne doit être fortement étirée entre les pieds du trépied. En cas de besoin, éliminer le relâchement de la chaîne. À la place de la chaîne, on peut utiliser une sangle spéciale (fournie avec le trépied).
- Pour plier le trépied, il faut d'abord débloquer le dispositif de blocage automatique du pied et le plier vers l'intérieur du trépied.



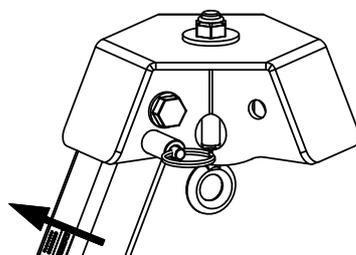
## DISPOSITIF DE BLOCAGE AUTOMATIQUE CONTRE L'OUVERTURE DU PIED



tige de blocage

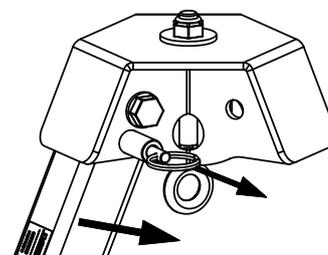
### PIED DÉBLOQUÉ

Pied pas entièrement tendu vers la position de travail. La tige de blocage dépasse du corps. Possibilité de déplacement du pied sur l'angle.



### POSITION BLOQUÉE

Pied entièrement tendu vers la position de travail. Tige de blocage insérée dans le pied. Pas de possibilité de déplacement du pied.

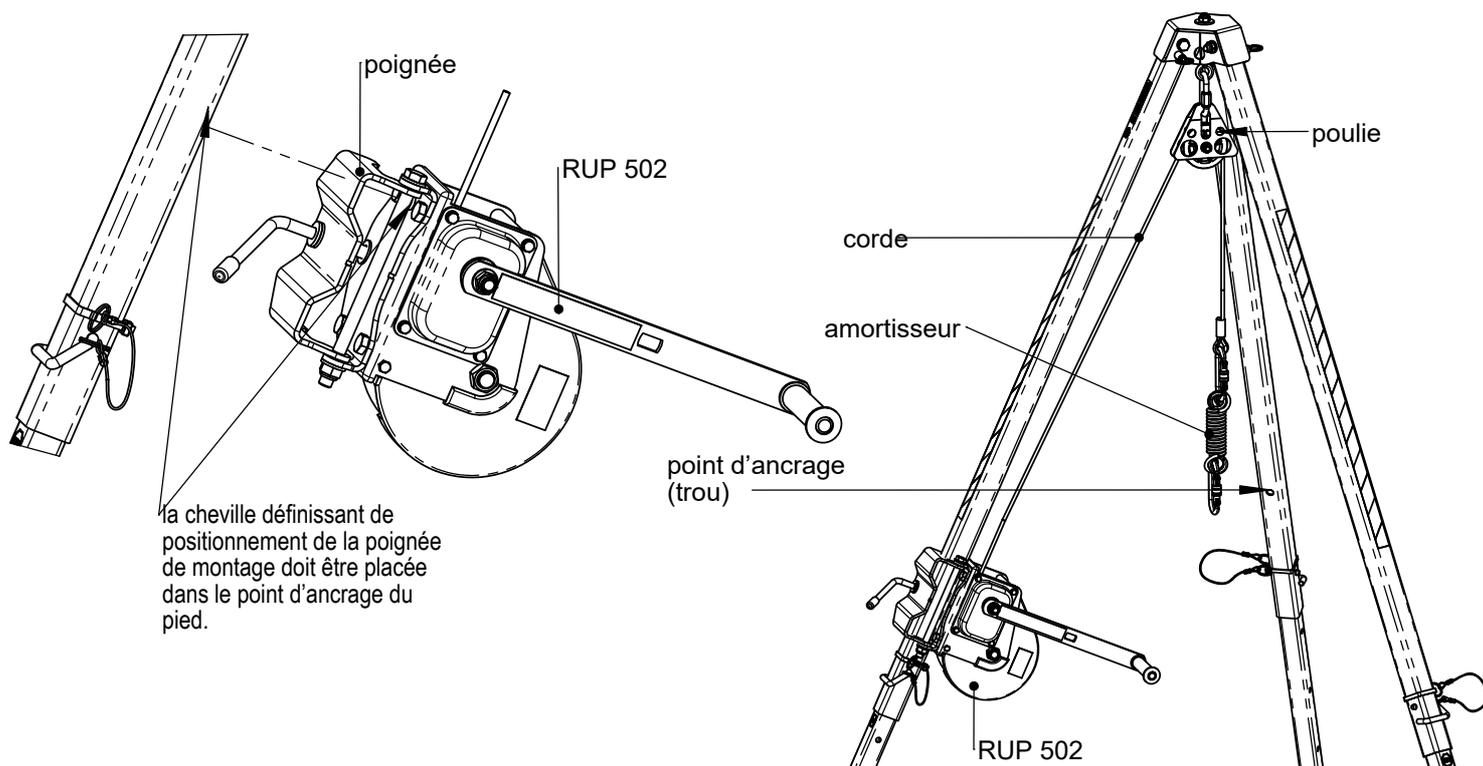


### DÉBLOCAGE DU PIED

Pour débloquer, tirer sur la tige de blocage et déplacer le pied vers l'intérieur du trépied.

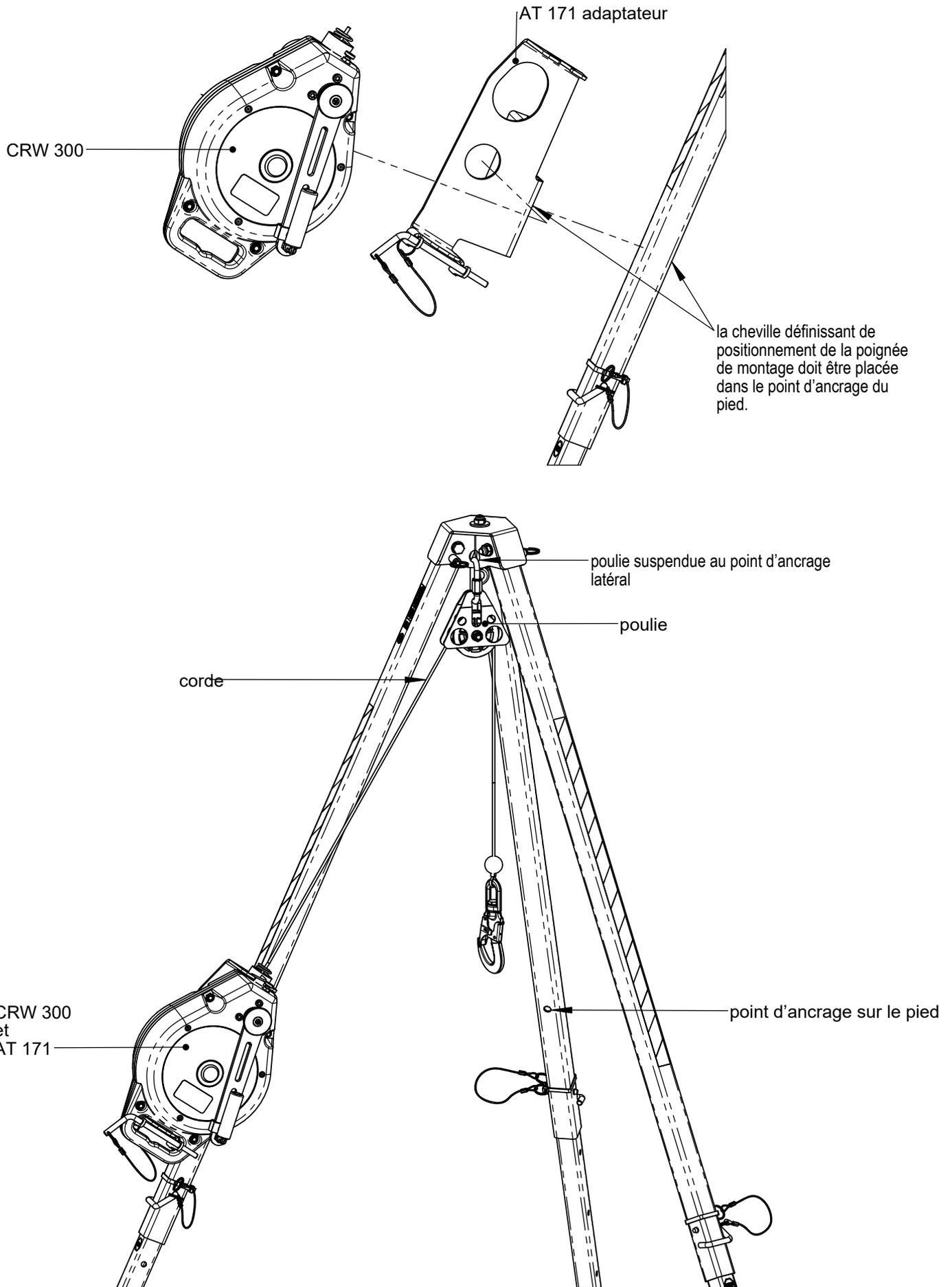
## INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE RUP 502

Le trépied peut être utilisé avec le dispositif de sauvetage RUP 502. Ce dispositif doit être fixé sur un des pieds du trépied. La poignée de montage du treuil est équipée d'une cheville de positionnement adaptée à l'ouverture (au point d'ancrage) se trouvant sur le pied du côté intérieur du trépied. La corde de travail du dispositif RUP 502 doit être conduite à partir du côté intérieur du trépied à travers la poulie suspendue sur le point d'ancrage central ou un des points d'ancrage latéraux. Pour installer et utiliser de manière correcte et sûre le dispositif de sauvetage de levage et de descente RUP 502, il faut prendre connaissance de son mode d'emploi.



## INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE CRW 300

Le trépied peut être utilisé avec le dispositif de sauvetage CRW 300. Ce dispositif doit être fixé sur un des pieds du trépied à l'aide de l'adaptateur spécial AT 171. L'adaptateur AT 171 est équipé d'une cheville de positionnement adaptée à l'ouverture (au point d'ancrage) se trouvant sur le pied du côté intérieur du trépied. Le dispositif CRW 300 doit être installé sur l'adaptateur AT 171. La corde du dispositif CRW 300 doit être conduite à partir du côté intérieur du trépied par la poulie qui ne peut être suspendue que sur un des points d'ancrage latéraux. Pour installer et utiliser de manière correcte et sûre le dispositif CRW 300, il faut prendre connaissance de son mode d'emploi.



## MISE HORS D'USAGE APRÈS L'ARRÊT D'UNE CHUTE

Le trépied de sécurité TM 9-L doit être immédiatement mis hors d'usage s'il a servi à arrêter une chute de hauteur. Ensuite, il faut procéder à un contrôle usine approfondi.

Le contrôle usine peut être effectué par :

- le fabricant du dispositif
- une personne autorisée par le fabricant
- une entreprise autorisée par le fabricant

Si, suite au contrôle, il est déterminé que le trépied peut continuer à être utilisé, le délai d'utilisation du trépied avant le contrôle usine suivant sera également déterminé.

## DURÉE D'UTILISATION ADMISE

Le trépied de sécurité peut être utilisé pendant 5 ans au maximum à compter de la date de la première utilisation du dispositif.

Passé ce délai, le trépied doit être mis hors d'usage pour qu'il puisse être soumis à un contrôle usine approfondi.

Le contrôle usine peut être effectué par :

- le fabricant du dispositif
- une personne autorisée par le fabricant
- une entreprise autorisée par le fabricant

Pendant ce contrôle, sera déterminé la durée d'utilisation maximale avant le contrôle usine suivant.

## RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.

L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin.

Il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

Une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

L'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.

L'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.

Avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre les chutes de hauteur fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter tout relâchement ou déconnexion accidentels.

Il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

Avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin d'en vérifier l'état et le bon fonctionnement.

Pendant la vérification, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Il faut faire particulièrement attention à : (dans les harnais de sécurité et les ceintures de maintien au travail) aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ; dans les absorbeurs d'énergie : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ; dans les cordes et les supports d'assurage à corde en textile : les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation, les épissurages ; dans les cordes et les supports d'assurage à corde en acier : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ; dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ; dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ; dans les connecteurs (les mousquetons) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage ; dans les trépieds : les pieds, les goupilles, les vis à œil, les supports, la chaîne, les éléments de connexion.

Au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué par la personne responsable dans la société pour les contrôles périodiques de l'équipement de sécurité et formée à cette fin. Les contrôles périodiques peuvent également être effectués par le fabricant de l'équipement ou par la personne ou la société autorisée par ce dernier.

- Dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci.

- Les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.

- Pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité.

- Si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

- L'utilisation de l'équipement de protection doit être arrêtée immédiatement si un quelconque doute apparaît quant à l'état de l'équipement ou son bon fonctionnement. La remise en utilisation de l'équipement ne peut se faire qu'après un contrôle technique approfondi effectué par le fabricant de l'équipement ou si celui-ci confirme par écrit que l'équipement peut continuer à être utilisé.

- Seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN 361 peuvent servir à maintenir le corps dans l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

- Le système protégeant contre les chutes de hauteur peut être raccordé aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre « A » majuscule.

- Il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous le poste de travail sur lequel on va utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, afin de prévenir tout choc contre des objets ou des niveaux inférieurs pendant l'arrêt de la chute. La taille de l'espace libre nécessaire sous le poste de travail doit être vérifiée dans le mode d'emploi de l'équipement de protection que l'on prévoit d'utiliser.

- Au cours de l'utilisation de l'équipement, il faut faire particulièrement attention aux situations dangereuses qui peuvent avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement et sur la sécurité des utilisateurs et notamment : (l'emmêlement et le passage des cordes sur des bords tranchants ; un quelconque dommage ou coupure, les abrasions, la corrosion, l'action négative des facteurs météorologiques, les chutes en pendule, l'action de températures extrêmes, l'action de produits chimiques, la conductivité électrique)

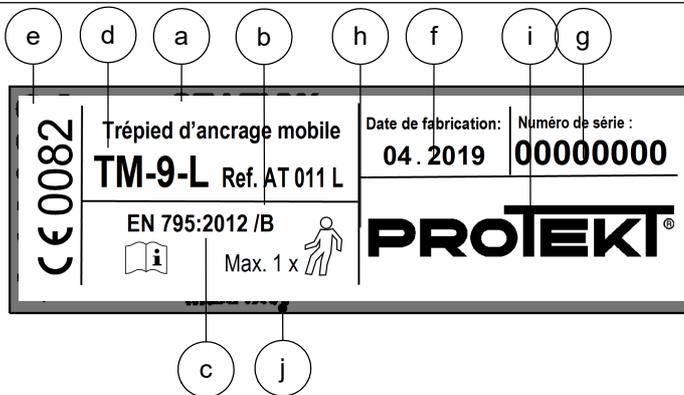
- L'équipement de protection individuelle doit être transporté en emballages le protégeant contre tout dommage et contre l'humidité, par exemple en sacs en tissu imprégné ou en caisses ou valises en acier ou en plastique.

- L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé et désinfecté de manière à ne pas abîmer le matériau à partir duquel le dispositif a été fabriqué. Pour les matériaux textiles (les sangles, les cordes), il faut utiliser des produits nettoyants destinés aux tissus délicats. Peut être lavé à la main ou en machine. Bien rincer. Les éléments en plastique doivent être lavés uniquement avec de l'eau. L'équipement mouillé pendant le nettoyage ou pendant l'utilisation doit être bien séché en conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et les mécanismes en métal (les ressorts, les gonds, les cliquets) peuvent être légèrement lubrifiés de manière périodique afin d'améliorer leur fonctionnement.

- L'équipement de protection individuelle doit être conservé emballé en vrac, dans des pièces bien ventilées et sèches, protégé contre l'action de la lumière, des rayons UV, contre les poussières, les objets tranchants, les températures extrêmes et les substances caustiques.

**DESCRIPTION DU MARQUAGE**

- a) Nom/type du dispositif
- b) Marquage modèle de dispositif
- c) Numéro de catalogue
- d) Numéro/année/classe de la norme européenne
- e) Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication des dispositifs
- f) Mois et année de fabrication
- g) Numéro de série du dispositif
- h) Attention : Lisez le mode d'emploi.
- i) Marquage du fabricant ou du distributeur
- j) Nombre d'utilisateurs simultanés maximum



## CARTE D'UTILISATION

La société chez laquelle l'équipement est utilisé est la seule responsable pour les entrées effectuées sur la carte d'utilisation. La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement. Toutes les informations relatives à l'équipement (nom, numéro de série, date de l'achat et du début d'utilisation, nom de l'utilisateur, renseignements relatifs aux réparations et aux contrôles techniques, ainsi qu'à la mise hors d'usage) doivent être indiquées dans la carte d'utilisation du dispositif donné. La carte est à remplir par la personne responsable dans la société pour l'équipement de protection. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle dont la carte d'utilisation n'a pas été remplie.

<b>NOM DU DISPOSITIF / MODÈLE</b>	
<b>NUMÉRO DE CATALOGUE</b>	
<b>NUMÉRO DE SÉRIE</b>	
<b>DATE DE FABRICATION</b>	
<b>DATE D'ACQUISITION</b>	
<b>MISE EN SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT</b>	
<b>NOM DE L'UTILISATEUR</b>	

## CONTRÔLES TECHNIQUES

	DATE	MOTIFS DU CONTRÔLE / DE LA RÉPARATION	DOMMAGES CONSTATÉS, RÉPARATIONS EFFECTUÉES, AUTRES REMARQUES	SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE	DATE DU CONTRÔLE SUIVANT
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

FABRICANT :  
 PROTEKT, 93-403 Łódź Starorudzka 9, tél. : (+48) 42 680 20 83, fax : (+48) 42 680 20 93, www.protekt.com.pl